



COMMUNE DE SAINT-JEAN DE BOURNAY CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 20h

PROCES VERBAL

Ouverture de séance par M. Michel REVELIN, doyen de l'assemblée, qui procède à l'appel avant de déclarer les conseillers présents installés dans leurs fonctions.

Le Doyen constate que le quorum est atteint et désigne M. Camille MONTAGNAT comme secrétaire de séance.

Au préalable de la séance, il demande de tenir une minute de silence à la mémoire de M. TROUILLET, ancien conseiller municipal de la Commune.

PRESENTATION DES DELIBERATIONS

2020/33 – Election du Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4 et L2122-7, il y a lieu de procéder à l'élection du Maire pour la mandature 2020-2026.

Le doyen invite les membres du conseil municipal à élire le Maire au scrutin secret à la majorité absolue pour les 2 premiers tours, et à la majorité relative pour le 3^{ème} tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages. Il procède à la désignation de 2 assesseurs pour le dépouillement, M. VERNAY et Mme RUBIRA.

Un appel à candidature est réalisé durant la séance.

M. Franck POURRAT se porte candidat. Aucune autre candidature n'est formulée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé, dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs assurent le dépouillement

Le doyen prononce le résultat du dépouillement développant :

- Le nombre de bulletins dans l'urne : 27
- Le nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- Les suffrages exprimés : 22
- Le niveau de majorité absolue : 14
- Le décompte des voix pour M. POURRAT : 22

M. Franck POURRAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé comme tel.

M. Franck POURRAT prend la parole :

« Mesdames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus, Chers Amis,

C'est avec beaucoup de fierté mais aussi beaucoup d'humilité que je prends mes fonctions de Maire aujourd'hui. Je souhaite remercier les st Jeannaises et st Jeannais qui nous ont permis de remporter cette élection municipale. Je ne serais pas ici, sans vous.

Je m'adresse également à ceux qui ont voté pour les autres listes et à ceux qui n'ont pas voté, je vous respecte tous dans vos choix.

Je souhaite vous rassurer, vous dire que je serais le maire de tous les St Jeannais et St Jeannaises, que notre action ne sera pas guidée par le clientélisme mais s'adressera à toute la population.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort. Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations. Je tiens à vous dire que j'ai vraiment à cœur de mener à bien ce mandat de Maire.

Notre Engagement est d'être toujours disponibles et à votre écoute. Je le serai bien sûr, comme je m'y suis engagé.

Aujourd'hui nous allons élire six adjoints. Chacun de ces adjoints sera disponible dans son champ de compétence pour répondre aux St Jeannais. Dans quelques jours, ils seront secondés par des conseillers délégués.

A tous je dis : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de ne pas nous voir disparaître le lendemain de l'élection... même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des St Jeannais.

Je veux m'adresser à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de cette table. Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée : je crois en la force de ce groupe nouvellement élu.

C'est une équipe soudée. Une équipe aux compétences pluridisciplinaires qui confèrent à ce groupe sa diversité et sa richesse.

Mon rôle de maire sera de fédérer ces énergies tout au long de la mise en place de notre programme.

Je crois en l'échange et au dialogue et c'est dans ce sens que nous mènerons notre action communale et intercommunale dans les instances de Bièvre Isère Communauté.

Communauté de communes dont le rôle prépondérant doit faire partie intégrante de notre action communale et territoriale. Nous ne négligerons ni son importance ni son utilité

Je voudrais adresser un message particulier aux employés municipaux. Je sais que je peux compter sur votre dévouement, sur votre professionnalisme et sur votre expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt à vos côtés.

Sans opposition il n'y a pas de démocratie. Nous accueillons donc au sein du Conseil Municipal les représentants des listes de Daniel Cheminel et Jacqueline Gerboullet.

Je les félicite comme l'ensemble des élus et leur souhaite la bienvenue.

Mettre l'humain au cœur des décisions cela commence par travailler, ensemble dans un respect mutuel des convictions de chacun.

Je voudrais en cet instant m'adresser à nos adversaires d'hier, même si une campagne municipale génère des passions qui parfois l'emportent sur la raison. La prochaine campagne municipale débutera en Janvier 2026.

Lorsque nous serons réunis autour de cette table du conseil municipal pendant ces 6 prochaines années, nous serons collègues de travail, avec des avis concordants ou divergents Notre attitude sera respectueuse, notre esprit constructif pour proposer le plus bel avenir à notre commune et le meilleur à nos concitoyens.

Je mettrai toute ma détermination et mon énergie pour que ce mandat soit le mandat de l'apaisement de la réconciliation.

Je terminerai ce discours par un message de Nelson Mandela qui traduit l'état d'esprit qui sera celui de cette mandature : « Ne regarde pas en arrière, ce n'est pas là que tu va. »

2020/34 – Détermination du nombre d'adjoints

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2, il y a lieu de désigner le nombre d'adjoints.

En vertu de cet article, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Bournay comptant vingt-sept membres, il ne peut donc disposer de plus de huit adjoints au maire.

Dès lors, M. le Maire propose la création de 6 postes d'adjoint, afin de réaliser des économies budgétaires pour la Commune et d'assurer toutes les thématiques du projet de mandat.

Débat : Aucune observation

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le nombre d'adjoints à 6 à compter de ce jour

2020/35 – Election des adjoints

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2, il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints au Maire.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à élire les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire demande à M. VERNAY et Mme RUBIRA de poursuivre leur rôle d'assesseurs pour cette élection.

Un appel à candidature est réalisé durant la séance.

M. REVELIN prend la parole et énonce :

Pour la liste Notre parti c'est Saint Jean, je propose les candidatures suivantes :

M. Michel REVELIN

Mme Emilie LEVIEUX

M. Yves ROUVIERE

Mme Christine MATRAT

M. François DOUHERET

Mme Claire NEURY

M. le Maire constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures, et appelle au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs assurent le dépouillement

M. le Maire prononce le résultat du dépouillement développant :

- Le nombre de bulletins dans l'urne : 27
- Le nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- Les suffrages exprimés : 22
- Le niveau de majorité absolue : 14
- Le décompte des voix pour la liste Notre parti c'est St Jean : 22

Les adjoints élus sont :

1er adjoint : M. Michel REVELIN

2ème adjoint : Mme Emilie LEVIEUX

3ème adjoint : M. Yves ROUVIERE

4ème adjoint : Mme Christine MATRAT

5ème adjoint : M. François DOUHERET

6ème adjoint : Mme Claire NEURY

M. le Maire informe l'assemblée des délégations qui seront accordées aux adjoints par arrêté du Maire :

M. Michel REVELIN 1er adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux, de la Voirie, des Espaces Verts, des Bâtiments et de la Propreté urbaine.

Mme Emilie LEVIEUX 2ème adjoint en charge des finances et du développement économique

M. Yves ROUVIERE 3ème adjoint en charge de la vie associative, des Sports, et des relations avec les associations d'anciens combattants.

Mme Christine MATRAT 4ème adjoint en charge des Affaires sociales, des Personnes âgées et du Handicap.

M. François DOUHERET 5ème adjoint en charge du Commerce, de l'artisanat et de la Démocratie citoyenne.

Mme Claire NEURY 6ème adjoint en charge des affaires scolaires et du jumelage

M. le Maire invite les adjoints à s'exprimer à l'occasion de leur prise de fonction.

M. Michel REVELIN explique que c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il prend ses fonctions d'adjoint. Il cherchera toujours à être à l'écoute de tous et d'agir avec bienveillance. Ces décisions seront prises en tenant

compte des contraintes techniques, administratives, juridiques et financières. Il établira avec le service technique, une relation respectueuse dans l'exigence, afin d'assurer la qualité du service public.

Mme Emilie LEVIEUX tient à remercier M. le Maire pour la confiance qu'il lui a accordée. Elle mettra ses compétences au service de la Commune avec sérieux, d'autant plus que la délégation reçue, le développement économique, est un enjeu fort pour la Commune.

M. Yves ROUVIERE fait part de sa grande émotion pour cette prise de fonction d'adjoint en charge du sport et de la vie associative. Il sera l'élu de tous, dans un esprit de confiance et de respect. Il met en évidence les nombreuses années de préparation à ce poste et le sérieux de ses colistiers. Il a une pensée pour M. Cuzel, M. Guiboud et ses parents. Il termine en affirmant qu'il fera son maximum pour être à la hauteur.

Mme Christine MATRAT remercie M. le Maire pour la confiance qui lui a été accordée. Les affaires sociales dont elle aura la charge, est un sujet qui lui tient à cœur. Elle met en évidence ses engagements en la matière auprès d'Elan Neuf ou du Secours Catholique. Elle fera de son mieux pour répondre aux attentes de tous en la matière.

M. François DOUHERET explique qu'il a déjà travaillé avec M. le Maire sur de nombreux projets, dans un climat de dialogue et d'écoute, dans l'objectif du travail bien fait. En raison de son statut d'ancien dirigeant et de son goût pour la démocratie participative, il cherchera à rencontrer les acteurs économiques du territoire afin de les soutenir. Il a une pensée émue pour ses proches, sa famille et ses amis, et plus particulièrement sa grand-mère, fervente supportrice du rugby, et son grand-père, ancien Maire de Charantonay. Il remercie chacun pour la confiance accordée.

Mme Claire NEURY remercie les Saint Jeannais et son équipe pour la confiance qui lui a été accordée. Elle fera de son mieux pour répondre aux attentes de tous. Son domaine d'activité lui permet d'avoir déjà de solide connaissance dans le domaine de l'enfance. Elle cherchera à développer ses compétences pour assurer le jumelage, qui est un domaine passionnant. Elle a une pensée pour ses parents, et plus particulièrement pour son père qui a lui-même été élu Maire à 3 reprises.

M. le Maire souhaite rajouter qu'il remercie l'usine Gallia de Saint Jean de Bournay, qui a offert aux élus des écharpes de Maire et d'adjoint. Leur fabrication, assurée sur le territoire, est de grande qualité.

M. le Maire souhaite également informer l'assemblée qu'il procédera à la nomination par arrêté de 6 conseillers délégués :

M. Bernard VERNAY, conseiller délégué à l'environnement et à la transition écologique

Mme Magali DELMONT, conseillère déléguée à la santé

M. Camille MONTAGNAT, conseiller délégué à la communication

Mme Annie FRIZON, conseillère déléguée à l'agriculture

M. Philippe PIERRE, conseiller délégué au patrimoine et à l'évènementiel

Mme Brigitte PERRIER, conseillère déléguée au cadre de vie

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Une fois les exécutifs locaux élus et installés dans leur fonction, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, qui a été remise au préalable de la séance à tous les conseillers.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il rappelle également à l'assemblée que le chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, dont une copie a été transmise à tous les conseillers, recense les principaux droits et obligations des élus municipaux.

Un document établi par l'Association des Maires de France, sur le statut de l'élu local, a été remis sur table à chaque conseiller.

M. le Maire remercie chacun pour son engagement au service de la Commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.